

présenter un bill trois ans avant une élection, nous le faire avaler de force et ensuite nous reprocher d'en retarder l'adoption. Vous nous accusez de bloquer la loi.

Doit-on s'étonner que les Canadiens perdent leurs illusions à l'égard du processus électoral et parlementaire? Doit-on s'étonner que nous discussions si longtemps de cette question? Peu m'importe ce que vous en direz, mais s'il le faut je resterai ici tout le mois d'août et tout le mois de septembre, si je pense pouvoir retarder l'adoption de ce bill ou que nous pourrions adopter l'amendement tendant à le reporter de six mois. Lorsqu'il reviendra à la Chambre, nous aimerions le reporter si possible de six autres mois.

C'est un bill injuste. Et il est injuste pour les gens que vous représentez, ne l'oubliez pas.

Madame l'Orateur, les députés d'en face essaient de faire croire qu'ils ne sont pas la cible de protestations de leurs commettants. Permettez-moi de vous dire qu'ils en reçoivent encore plus que nous des nôtres. Mais ils ne voudront pas l'admettre. Ils doivent s'incliner devant le cabinet.

Une voix: C'est de la pure démagogie.

M. Blackburn: Voilà ce que signifie leur grande solidarité. Ils ne peuvent se lever et dire vraiment ce qu'ils ont à dire sur le bill.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Je me demande si l'on pourrait confirmer que l'on poursuivra l'étude de ce bill demain, car il en a été question plus tôt aujourd'hui.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Madame l'Orateur, je pense que nous allons l'étudier demain, sous réserve des discussions que mon collègue le leader de la Chambre aura avec les leaders des autres partis à la Chambre à 10 heures demain matin. S'ils en viennent à une entente, il pourrait y avoir un changement.

M. Paproski: Nous pouvons rester ici jusqu'à la fin de septembre, si vous le voulez.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je croyais que l'on discuterait de l'ajournement demain.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ajournement

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE—LES FUITES DE DOCUMENTS D'ÉTAT—LES MESURES GOUVERNEMENTALES ENVISAGÉES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame l'Orateur, le sujet que je propose pour le débat d'ajournement a trait à une question que j'ai posée à la Chambre le 28 mai. J'avais alors demandé au président du Conseil privé (M. Sharp) de nous donner des explications sur un incident survenu le 6 mai 1975: un document ministériel confidentiel avait été montré à des représentants de la Fraternité nationale des Indiens et avait finalement abouti entre les mains de la presse nationale.

J'ai soulevé cette affaire parce qu'elle ressemblait à une autre survenue deux ans plus tôt. L'autre incident s'était produit le 5 octobre 1973. La situation était identique et avait entraîné le congédiement d'un haut fonctionnaire, M. Walter Rudniki, de la Société centrale d'hypothèques et de logement, de son secrétaire et d'autres fonctionnaires du ministère.

Puis-je décrire les circonstances entourant ces deux incidents? En décembre 1974 s'est tenue une réunion entre des délégués de la Fraternité nationale des Indiens et le ministère des Affaires indiennes et du Nord pour réviser la situation du logement des Indiens. La Fraternité avait alors proposé une nouvelle politique de logement et le gouvernement s'était engagé à maintenir le processus de consultation.

• (2200)

Le 20 septembre 1973, une réunion a eu lieu entre l'Assemblée nationale du Conseil des autochtones du Canada et la Société centrale d'hypothèques et de logement. L'Assemblée nationale du Conseil des autochtones a présenté ses propositions concernant le logement des Métis et a obtenu des engagements à l'endroit de la consultation. Le sous-ministre, M. Leseaux, a écrit à la Fraternité nationale des Indiens que le ministre s'engageait à amorcer la consultation à la suite de la réunion de décembre 1974.

En mars, deux représentants de la Fraternité nationale des Indiens ont rencontré le ministre pour discuter de la lettre du 15 janvier de M. Leseaux. La Fraternité demandait des fonds nécessaires pour établir un mécanisme de consultation relativement au logement avec leurs associations provinciales et ont demandé la tenue d'autres réunions pour discuter en détail les propositions relatives au logement. Le ministre a accepté de ne pas saisir le cabinet de ces propositions avant qu'il y ait d'autres réunions avec la Fraternité nationale des Indiens. Cet engagement est à peu près identique à celui du ministre du Revenu national (M. Basford).

Ce fut surtout la Société centrale d'hypothèques et de logement qu'on a chargée de rédiger un projet de document ministériel qui fut terminé le 2 avril 1975. Le ministre et ses hauts fonctionnaires l'ont révisé et ce dernier semble l'avoir approuvé. Le ministre d'État aux Affaires urbaines (M. Danson) a signé l'original de ce document et l'a communiqué au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Buchanan) avec une lettre d'explication datée du 3 avril. Dans cette lettre, le ministre indique que les deux ministres ont examiné le document la semaine précédente, peut-être un document antérieur, que des modifications avaient eu lieu, et il propose que les deux ministres se rencontrent à nouveau pour discuter de la manière de le soumettre au cabinet.